

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le samedi 08 juillet à 09 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Gilles HALLINGER, Katherine Pouchaudon, Adjoint, Stéphane BRÉANT, Franck FLEURY, Magalie MERELLE, Luc ROUSSEAU, David TARDIVEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Claude LE BAIL ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL
Jean-Luc CROULLEBOIS
Pascal LEROY
Virginie THOMPSON

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Gilles HALLINGER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Décision modificative n°1/17 – Budget communal (2017-07-01)

Considérant le transfert de la compétence restauration scolaire élémentaire d'Ecrosnes au SIVOS à la date du 1^{er} septembre 2016 ;

Considérant que le SIVOS doit reprendre obligatoirement l'emprunt souscrit par la commune pour les travaux du restaurant scolaire à hauteur de 103 568 € ;

Considérant la décision du Maire en date du 20 juin 2017 de procéder à un remboursement partiel du prêt n° 83343313701 pour un montant en capital de 103 567, 13 € ;

Considérant que ni la recette, ni la dépenses des opération de remboursement anticipé, capital, intérêts et frais ne sont portées au budget primitif 2017 ;

Mme le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à inscrire en décision modificative n°1/17 les sommes telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

INVESTISSEMENT : Dépenses : compte 1641 (capital) : + 103 568 €
Recettes : compte 274 (prêts) : + 103 568 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : compte 6611 (intérêts) :	+ 1 560 €
Compte 627 (frais financiers) :	+ 1 262 €
Compte 668 (frais de remboursement anticipé) :	+ 765 €
Compte 615221 (entretien bâtiment) :	- 2 000 €
Compte 6226 (honoraires) :	- 1 587 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus.

3) Tarifs soirée Fête Nationale (2017-07-02)

Mme le Maire propose d'organiser une soirée Guinguette avec buffet campagnard.

Afin de permettre à un maximum de familles de participer à ce moment de convivialité, elle suggère d'instaurer un prix modique, à savoir :

Adulte : 5 euros

Enfant de 5 à 12 ans : 2 euros

Enfant moins de 5 ans : gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer les tarifs proposés.

4) Convention de travaux eau potable avec la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France (2017-07-03)

Dans le cadre des travaux d'interconnexion d'eau potable, la communauté de communes doit réaliser une canalisation entre la station de pompage de la commune d'Ecrosnes et le château d'eau de la commune de Gas.

Dans le cadre de ces travaux, la commune d'Ecrosnes a attiré l'attention de la communauté de commune sur ces craintes relatives à la fragilisation de son réseau de distribution et des risques de casse (canalisation posée dans les années 70) alimentant le hameau de Jonvilliers.

Afin de clarifier les responsabilités, d'avoir un maître d'œuvre unique, de mutualiser les travaux de tranchée et de prendre en compte le calendrier des travaux en cours, il est envisagé que la communauté de communes porte ces travaux de renforcement de réseaux, étant précisé que ces travaux :

- n'entreront pas dans l'actif de la communauté de communes ;
- n'engendreront pas de retard sur le calendrier prévisionnel des travaux ;
- et seront intégralement pris en charge par la commune d'Ecrosnes, compétente en distribution d'eau potable (via des comptes de tiers en dépenses et en recettes).
- Le coût pour la commune d'Ecrosnes s'élève à 3 835,41 € pour la maîtrise d'œuvre et de 135 526,92 € pour les travaux.

Marché	Titulaire	Montant HT du marché	Montant HT de la modification	%
Maîtrise d'œuvre	Utilities Performance	16 800.00 €	3 835.41 €	22.82%
Travaux lot 2 canalisations	Groupement SOGEA NOTP/SARC /Eurovia	1 279 692.78 €	135 526.92 €	10.59 %

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la convention avec la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- **DIT** que les demandes de financements auprès de l'État et du Département d'Eure-et-Loir seront transférées à la CCPEDIF, soit respectivement par financeur 20 000€, somme plafond.
- **ACCEPTE** le règlement des travaux après déductions des subventions.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9H30.